

LES COMMISSIONS ET SES MEMBRES *:

COMMISSION D'ADJUDICATION	Titulaires : Lucette PRADINES, Laurent DELRIEU, Patrick ZIMMERMANN	Suppléants : Séverine OZERAY, Jean-Charles SERS, Roland CROS
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)	Titulaires : Michel GUIBERT, PRADINES Lucette, ZIMMERMANN Patrick, BESSOLES Chantal, DELRIEU Laurent, LAIRD Blandine	Suppléants : GARCON Élodie, BRISSIAUD Annie, BERCHE Frédéric, MATEO Fabien, BELLE ALBARET Witney, VIALLES Erick
COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE	Chantal BESSOLES, Annie BRISSIAUD, Blandine LAIRD, Roland CROS	
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)	Titulaire : Lucette PRADINES	Suppléant : Michel GUIBERT
COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS	Commissaires titulaires : Lucette PRADINES, Patrick ZIMMERMANN, Chantal BESSOLES, Michel GUIBERT, Laurent DELRIEU, Blandine LAIRD,	Commissaires Suppléants : Élodie GARCON, Annie BRISSIAUD, Frédéric BERCHE, Fabien MATEO, Witney BELLE ALBARET

DÉLÉGATIONS

DÉLÉGUÉ RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Frédéric BERCHÉ	
COMMISSION SIVOM D'AGDE	Titulaire : Fabien MATEO	Suppléant : Jean-Charles SERS
SICTOM AGDE PÉZENAS	Délégué Titulaire : Blandine LAIRD	Délégué Suppléant : Frédéric BERCHÉ
OFFICE DE TOURISME AGDE MÉDITERRANÉE	Délégué Titulaire : Élodie GARCON	Délégué Suppléant : Fabien MATEO
HÉRAULT ÉNERGIES	Délégué Titulaire : Patrick ZIMMERMANN	Délégué Suppléant : Witney BELLE-ALBARET
RÉFÉRENT A LA POLITIQUE DE LA VILLE	Élu Référent : Patrick ZIMMERMANN	
CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)	Titulaire : Patrick ZIMMERMANN	Suppléant : Lucette PRADINES
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE THAU	Titulaire : Patrick ZIMMERMANN	

*Rôle de chaque commission

COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS :

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) :

Elle a pour mission d'évaluer le montant des charges à transférer des Communes vers la CAHM lorsqu'il y a transferts de compétence. Le montant de ces charges est déduit du montant de l'attribution de compensation reversée par l'agglomération aux communes ou ajouté pour les communes qui ont une attribution positive.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD) :

Est un organe partenarial de mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire intercommunal, réunissant les représentants de l'État (dont Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal de Béziers), les élus communautaires autour du Président de la CAHM,

Président du CISPD, la Police et la Gendarmerie, l'Éducation Nationale, la Justice, le Conseil Départemental, les autres partenaires institutionnels et les représentants associatifs. Il définit un programme d'actions prioritaires en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

HÉRAULT ÉNERGIES

Hérault Energies est un établissement public de coopération intercommunale qui intervient dans 3 domaines complémentaires :

- la **production** d'énergie (énergies renouvelables, réseaux de chaleur),
- la **distribution** (organisation du service public de l'électricité et du gaz),
- l'**utilisation - pilotage et gestion** (éclairage, bornes de recharge pour véhicules).

Son action structure durablement le paysage énergétique héraultais tout en accompagnant le quotidien des habitants. Dans chacune de ses missions, il recherche :

- l'efficacité (diagnostic des réseaux)
- et l'assurance d'un environnement durable (économies d'énergies, maîtrise de l'énergie).

Le syndicat agit pour le compte de ses adhérents, les communes et intercommunalités. Il conduit des travaux, accompagne les projets et apporte des aides financières.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le plein exercice de cette compétence doit intégrer :

- L'extension de certaines actions du Contrat de Ville d'Agde
 - Le contrat de territoire avec les Conseil Général
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
 - Dans cette perspective, il est nécessaire de désigner un élu référent

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Le CCAS aide les personnes en difficulté financière, ou qui ont besoin d'être guidées dans les démarches administratives.

COMMISSION D'ADJUDICATION :

Cette commission a pour rôle de voter pour les entreprises choisies lors des marchés publics

COMMISSION SIVOM D'AGDE :

Le sigle SIVOM signifie «Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple». Cela veut dire que c'est un établissement public de coopération intercommunale, soumis au Code général des collectivités territoriales. Il exerce des responsabilités variées qui lui ont été confiées par différentes communes. Ces dernières participent étroitement au pilotage du syndicat.

Compétences exercés sur la commune de Castelnaud de Guers :

- *la fourrière animale à Vias,*
- *la brigade d'enlèvement des tags*

SICTOM AGDE PÉZENAS :

Le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) Pézenas-Agde est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 1976 par l'association de douze communes héraultaises (**Alignan-du-Vent, Aumes, Castelnaud-de Guers, Caux, Lézignan-la-Cèbe, Montagnac, Nézignan-l'Evêque, Pézenas, Pinet, Pomérols, Saint-Thibery et Servian**) volontaires de déployer ensemble des moyens nécessaires pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Aujourd'hui, le SICTOM rassemble 58 communes et près de 125 671 habitants permanents, chiffre qui croît considérablement en période estivale : jusqu'à 282 732 résidents.

Au fil des années, l'accueil de nouvelles communes, l'augmentation constante de la population, l'intérêt croissant de la population pour les questions environnementales et de développement durable, les collaborations réussies (l'ADEME, Eco-Emballages, le Conseil Général) ont permis de multiplier les missions du SICTOM :

- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- collecte sélective et tri des emballages ménagers recyclables,
 - collecte des biodéchets,
- gestion d'un centre de tri et des deux quais de transfert,
- gestion de dix-neuf déchèteries et de quatre I.S.D.I. (Installations de Stockage des Déchets Inertes),
 - collecte du verre, des textiles et des points d'apport volontaire,
 - communication et prévention auprès des usagers.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE THAU

Observer, prévoir, prévenir et adapter sont les mots d'ordre du Syndicat mixte du bassin de Thau. Créé en 2005 pour préserver la lagune de Thau et ses activités de pêche et cultures marines et labellisé Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) en 2017, le SMBT est devenu un véritable levier d'aménagement et de développement durables pour le territoire. Intégrant tous les paramètres environnementaux (protection de l'eau, des espèces et espaces naturels, gestion des risques d'inondation, alimentation...), il coordonne et évalue les politiques publiques pour inscrire le bassin de Thau dans la transition écologique et la résilience.

Misant sur l'animation et la concertation, le SMBT bénéficie d'une expertise reconnue dans la gestion intégrée et l'ingénierie environnementale. Vivier d'innovations, il contribue à l'émergence de technologies de pointe, susceptibles d'être dupliquées sur d'autres territoires.